



AEE

Association Intercommunale **E**nfance et **E**cole
— Asse et Boiron —

Réseau Asse et Boiron

Annexe financière III

UAPE (Chésereux, Eysins, Gingins et La Rippe)
+
UAPE (Borex-Crassier)

Politique
« prioritaire, tarifaire et de subventionnement »

Le présent document entre en force au 1^{er} août 2019.
Il annule et remplace celui du 1^{er} août 2018.

Pour des questions de lisibilité, le présent document utilise le genre masculin pour les différentes personnes ou fonctions mentionnées, sans autre considération.

Accueil parascolaire 1P à 6P – UAPE (Chésereux, Eysins, Gingins et La Rippe)

Tableau récapitulatif des prix (CHF) par accueil selon les horaires possibles.

Accueil UAPE		Horaire	Tarif pour le placement 1 fois par semaine		Dépannage Enfants inscrits en UAPE	Accueil d'urgence Enfants non-inscrits en UAPE
			Mensualisé	Annualisé		
A	Accueil du matin	7h00 - 8h15	29.60	296.00	10.00	10.00
B	Accueil du mercredi matinée	8h15 - 11h30	92.50	925.00	27.00	27.00
C	Midi	11h30 - 13h30	85.40	854.00	25.10	25.10
D	Après-midi	13h30 - 15h00	56.00	560.00	17.15	17.15
E	Soir	15h00 - 18h30	101.80	1018.00	29.50	29.50

Accueil parascolaire 7P et 8P – UAPE (Borex-Crassier)

Tableau récapitulatif des prix (CHF) par accueil selon les horaires possibles.

Accueil UAPE Le Repère		Horaire	Tarif journalier		Dépannage Enfants inscrits en UAPE	Accueil d'urgence Enfants non-inscrits en UAPE
			Mensualisé	Annualisé		
F	Soir	14h45 - 18h30	101.80	1018.00	29.50	29.50
G	Soir	15h45 - 18h30	72.70	727.00	21.65	21.65

Les frais d'inscription sont de CHF 100.- par dossier. Dès le 2ème enfant inscrit en UAPE, les frais d'inscription se montent à CHF 50.- pour le 2ème enfant et suivant-s.

Le prix de chaque accueil (matin, mercredi matinée, midi, après-midi et soir) est annuel. Il est calculé sur 37 semaines bien que l'année scolaire en compte 38.

Il est facturable en 10 mensualités de septembre à juin. Chaque mensualité est payée, au plus tard le dernier jour du mois précédent le mois de fréquentation et uniquement au moyen du bulletin de versement attaché à la facture.

Accueil parascolaire 1P à 6P : Seuls les parents prenant **2 plages d'accueil journalières** peuvent bénéficier d'une subvention selon leur revenu.

Tableau récapitulatif pour le droit au subventionnement et/ou rabais fratrie (CHF) :

Habitant une commune membre du Réseau Asse et Boiron	Revenu déterminant du ménage	Droit au subventionnement	Droit au subventionnement sur les dépannages	Droit au rabais fratrie, y compris sur dépannages
Oui	Inférieur à 11'000.-	Oui	Non	Oui
Oui	Dès 11'001.-	Non		

Tableau de subventionnement (CHF) :

Revenu familial total mensuel		% payé par les parents pour un jour	% de subvention à charge de l'AEE	Rabais fratrie
DE	A			
0.-	3'000.-	30 %	70 %	20 %
3'001.-	3'400.-	32 %	68 %	20 %
3'401.-	3'800.-	34 %	66 %	20 %
3'801.-	4'200.-	36 %	64 %	20 %
4'201.-	4'600.-	38 %	62 %	20 %
4'601.-	5'000.-	40 %	60 %	20 %
5'001.-	5'400.-	42 %	58 %	20 %
5'401.-	5'800.-	46 %	54 %	20 %
5'801.-	6'200.-	50 %	50 %	20 %
6'201.-	6'600.-	54 %	46 %	20 %
6'601.-	7'000.-	58 %	42 %	20 %
7'001.-	7'400.-	62 %	38 %	20 %
7'401.-	7'800.-	66 %	34 %	20 %
7'801.-	8'200.-	70 %	30 %	20 %
8'201.-	8'600.-	74 %	26 %	20 %
8'601.-	9'000.-	80 %	20 %	20 %
9'001.-	9'400.-	86 %	14 %	20 %
9'401.-	9'800.-	92 %	8 %	20 %
9'801.-	10'200.-	94 %	6 %	20 %
10'201.-	10'600.-	96 %	4 %	20 %
10'601.-	11'000.-	98 %	2 %	20 %
Dès 11'001.-		100 %	0 %	20 %

Crassier, le 27 juin 2019